

Notre-Dame - Saint-Joseph

se veut accessible à tous

Le critère financier ne doit en aucun cas constituer un obstacle à l'inscription de l'enfant. L'établissement prend en compte la situation particulière de chaque famille et propose une contribution familiale modulée en fonction des revenus et du nombre d'enfants scolarisés dans l'Enseignement Catholique diocésain. Si multipayeurs, la réduction est appliquée au prorata et en fonction du quotient de chacun.

Demande de réduction

1/ Calcul de la contribution modulée en fonction des revenus

MONTANT RÉDUCTION ANNUELLE

ANCIEN REVENU DE RÉFÉRENCE	NOUVEAU REVENU DE RÉFÉRENCE	Externe	Demi- pensionnaire	Interne
R > 6001 € et < 8000 €	R > 10 001 € et < 15 000 €	- 105 €	- 105 €	- 315 €
R > 4001 € et < 6000 €	R > 5001 € et < 10 000 €	- 211 €	- 211 €	- 535 €
R > 2001 € et < 4000 €	R > 3 001 € et < 5 000 €	- 314 €	- 314 €	- 780 €
(R ≥ 0 € et < 2000 €)	R ≥ 0 € et < 3 000 €	- 420 €	- 420 €	- 979 €

A	Revenu imposable 2024
B	Cumul prestations familiales 2025
Total des ressources : A + B	
Nombre de parts <i>(figure sur la déclaration d'impôt)</i>	
Revenu de référence : $\frac{\text{Total des ressources}}{\text{Nombre de parts}}$	

Pièces justificatives à fournir obligatoirement pour l'obtention de la réduction :

(le dossier de demande de réduction est à faire chaque année)

- Copie de l'avis d'imposition **2025** sur les revenus 2024
- Décompte des prestations familiales **2025** *(reçu par la caisse d'allocations familiales)*

Si l'administration fiscale ne vous a pas encore transmis à ce jour votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024, celui-ci sera à nous faire parvenir à réception à la rentrée.

En cas de modification de votre situation en cours d'année, il est important de contacter le service comptabilité.

2/ Réduction % pour les familles dont plusieurs enfants sont scolarisés dans l'enseignement catholique diocésain :

Barème précédent	Nouveau barème	Nom et prénom des enfants :	Etablissements et classes fréquentés :
(-10%)	(-20% pour 2 enfants)
(-20%)	(-30% pour 3 enfants)
(-30%)	(-50% pour 4 enfants et +)

Pièces justificatives à joindre : (obligatoire, y compris pour les enfants scolarisés à l'école St-Goëry)

- Copie des certificats de scolarité 2025/2026 *(à donner au plus tard la semaine de la rentrée).*

Si multipayeurs, réduction appliquée au prorata et en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans l'Enseignement Catholique Diocésain.